



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1346 - 24 novembre 2022

ÉTUDE FILIÈRE 2022

Quels impacts pour la filière d'une hausse du vrac ?

La loi Climat Résilience prévoit qu'en janvier 2030, 20 % de la surface de vente, en magasins de plus de 400 m² devra être affectée à l'offre vrac. Les fruits et légumes sont concernés par la loi Climat Résilience en tant que « produits alimentaires sans emballage primaire » qui seront comptabilisés pour l'atteinte de l'objectif des 20%.

Dans ce contexte, les distributeurs pourraient être amenés à faire des arbitrages dans le rayon fruit et légumes et plus particulièrement sur la pomme de terre.

Les pommes de terre vendues en GMS (marché de 800 M€ en 2019) sont commercialisées pour 93 % des volumes en unités de vente conditionnées et un développement important du vrac pourrait remettre en cause ce que la filière a construit durant ces 20 dernières années. Les unités de vente ont notamment permis une création de valeur en diffusant la segmentation culinaire.

Pour anticiper des bouleversements importants à venir, le CNIPT a fait appel à CERESCO et SEVE Conseil qui ont travaillé avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Dans un premier temps, les offreurs de solutions (fournisseurs de matériels, solutions de traçabilité...) et les distributeurs ont été interrogés (15 entretiens) pour comprendre les tendances à venir et les arbitrages potentiels par rapport à la pomme de terre fraîche (pour les formats de distribution supérieurs à 400 m²). Cette analyse a permis de dresser des scénarii potentiels d'ici à 2030.

Deux scénarii principaux ont été élaborés :

- Un premier scénario avec un développe-

ment modéré du vrac : Triplement des volumes actuels pour arriver à environ 20 % des ventes en vrac (en volumes).

- Un deuxième scénario avec des arbitrages forts de la part des distributeurs : 100 % en vrac et un changement profond de l'offre en conséquence.

Sur la base de ces projections, des entretiens avec une dizaine de conditionneurs ont contribué à mieux évaluer les impacts potentiels de cette évolution réglementaire pour l'ensemble de la filière (volumes, valeur, emploi, organisation de la filière, gaspillage alimentaire...).

Les impacts reposent sur des analyses factuelles : données fournies par les acteurs économiques, statistiques fournies par le CNIPT (achats déclarés selon le panel Kantar...), mais aussi sur le recoupement de plusieurs sources d'information (notamment pour l'évaluation des impacts socio-économiques).

L'ensemble des éléments collectés a permis de faire émerger les opportunités, mais aussi les risques, pour la filière d'une mise en place non-maîtrisée du vrac dans le rayon pommes de terre fraîches en GMS. En effet, même si la loi poursuit des objectifs vertueux et répond aux aspirations légitimes des consommateurs, certains de ses effets pourraient être contre-productifs.

Un développement massif du vrac en pomme de terre, suivant le scénario 2 décrit dans l'étude, conduirait, selon toute vraisemblance, à une forte régression de la consommation, à des confusions sur les origines, l'abandon de pratiques vertueuses en agriculture et parallèlement une déstabilisation et une paupérisation inédite du tissu de la filière (un retour en arrière de 25 ans).

À DÉCOUVRIR

Étude filière 2022

1-2

Quels impacts pour la filière d'une hausse du vrac ?

Export

3

Début de campagne positif à l'export

Marchés

4

Une production en baisse dans la zone NEPG

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Les analyses sont encore en cours pour confirmer ou nuancer ces projections. Les résultats actuels ne peuvent ni être tenus pour définitifs, ni publiés en l'état.

La consommation de pommes de terre fraîches est en lente érosion depuis plusieurs années, avec, à contre-courant, un développement des ventes sur des formats de plus en plus petits. La régression tendancielle porte principalement sur format standard de 2,5 kg au profit de format de 2 kg, 1,5 kg voire 1 kg, etc. Cela s'explique en partie par la réduction de la taille des foyers, mais aussi par des modifications de comportements de consommateurs (recherche de praticité avec des sachets micro-oncables...), sans que les fréquences d'achats ne se développent.

Un développement massif du vrac risque d'accélérer fortement la déconsommation de la pomme de terre et provoquer une chute des volumes.

Les principaux facteurs explicatifs seraient les suivants :

- La réduction de l'attractivité de l'offre pour une grande partie des consommateurs qui, en GMS, privilégient actuellement le conditionné (93 %) et non le vrac (7 %) :
- Une réduction du choix (difficulté pour le consommateur de reconnaître 2 pommes de terre différentes sans indication sur l'emballage - en dehors de la couleur, risque de mélanges variétaux...)
- Une offre moins lisible
- Une réduction de la praticité dans l'acte d'achat (manutention et pesée nécessaires)
- Un manque de lisibilité des usages culinaires préconisés

De façon un peu contre intuitive, la vente en vrac peut entraîner une hausse du gaspillage à différents stades de la filière (augmentation des déchets). En effet, la volonté du consommateur de limiter les volumes achetés pour les adapter à leur strict besoin culinaire entraîne une réduction des pertes au domicile. Le vrac permet

alors de choisir la quantité jugée nécessaire par le consommateur. Mais les acteurs de la filière se sont déjà adaptés à ces évolutions de comportements, en proposant des quantités unitaires de vente pratiques et adaptées à la taille des ménages et aux usages. Les objectifs de sobriété des lois AGEC et Climat Résilience sont également de réduire le gaspillage alimentaire. Les consommateurs privilégiant la qualité visuelle du produit, la vente en vrac, induit une gestion du rayon très stricte afin de proposer des pommes de terre intègres et qualitatives. L'offre actuelle proposée pour le vrac ne correspond qu'à 10 à 20 % des volumes disponibles selon les années. En effet, le vrac aujourd'hui constitue « la crème de la crème » en termes de qualité visuelle (pas ou peu de défauts visuels). Les emballages en unités de vente permettent de valoriser des produits moins adaptés à cette recherche de qualité du consommateur, et peut-être un peu moins « présentables » lors de l'achat par le consommateur. L'emballage protège également les pommes de terre de toute manipulation en rayon, alors que les pommes de terre en vrac, livrées aux mains des clients parfois peu délicats, s'abîment vite, générant des pertes pour celles qui n'auront plus la fraîcheur visuelle nécessaire à leur choix par le consommateur. Au niveau du rayon, l'accroissement des volumes vendus en vrac pourrait entraîner une augmentation des pertes en magasin. Les produits visuellement les moins attrayants seraient délaissés par les clients, contraignant ainsi les points de vente à les retirer du rayon.

Par ailleurs, le risque de dégradation de la qualité visuelle s'aggrave avec des accidents climatiques de plus en plus fréquents et le développement de pratiques plus vertueuses pour l'environnement. Tous ces éléments pourraient inciter les fournisseurs et les distributeurs à renforcer leurs agrégés en termes de qualité visuelle, ce qui imposerait des contraintes de tri supplémentaires (avec de possibles pertes à plusieurs niveaux dans la filière, et la création de marchés de dégagement à plus faible valeur ajoutée).

La loi AGEC permet de proposer des pommes de terre en unité de vente dans des emballages qui n'utilisent pas de plastique. Cette solution, bien que freinant les ventes car les pommes de terre sont souvent moins visibles dans ces emballages, permet de continuer à proposer des unités de vente adaptées aux besoins des consommateurs tout en limitant les pertes et en respectant la loi. ■

Ali KARACOBAN et Florence ROSSILLION, d'après l'étude menée par CERESCO et SEVE Conseil pour le CNIPT

« Un développement massif du vrac risque d'accélérer fortement la déconsommation de la pomme de terre et provoquer une chute des volumes. »

ZOOM : Évaluation de l'impact sur les volumes vendus pour un scénario passage intégral au vrac »

D'après Kantar, les quantités moyennes achetées par acheteur (GMS + autres circuits) sont de :

- Vrac : 1,4 kg par acte d'achat pour 6,2 actes d'achat soit 8,6 kg/an (source Kantar 2022 CAM mars 2022).
- Préemballées : 2,9 kg par acte d'achat pour 8,4 actes d'achat soit 25 kg/an (source Kantar 2021 CAM mars 2022).

→ il y a 2 fois moins de quantités achetées en vrac qu'en préemballées/acte d'achat (baisse potentielle de 53 % des quantités achetées/acte) et 1/4 de moins d'acte d'achat.

L'extrapolation de ces données conduirait à une baisse de 64 % des quantités achetées/an pour le transfert de volumes préemballées vers le vrac, soit : une baisse d'environ 450 000 t de pommes de terre achetées en France (essentiellement sur le circuit de détail GMS).



EXPORT

Début de campagne positif à l'export

Pour le mois de septembre de la campagne 2022-2023, le bilan des exportations françaises de pommes de terre de conservation est positif : 120 894 tonnes ont été expédiées contre 96 377 tonnes pour le mois de septembre 2021, soit une progression de 25 %. Ce niveau est supérieur de 23 % à celui de 2019, qui était historiquement la période de ventes la plus élevée pour un mois de septembre.

Les exportations sont concentrées principalement vers trois pays : la Belgique, l'Espagne et l'Italie, qui pèsent pour les 3/4 des volumes expédiés par la France en septembre.

Les exportations vers l'Espagne (sur des offres destinées majoritairement à la grande distribution locale), de 29 569 tonnes, sont en hausse de 37 %. Les ventes vers l'Italie sont stables comparativement à l'an dernier mais progressent de 30 % par rapport à septembre 2020. Les flux sont multipliés par plus de 3

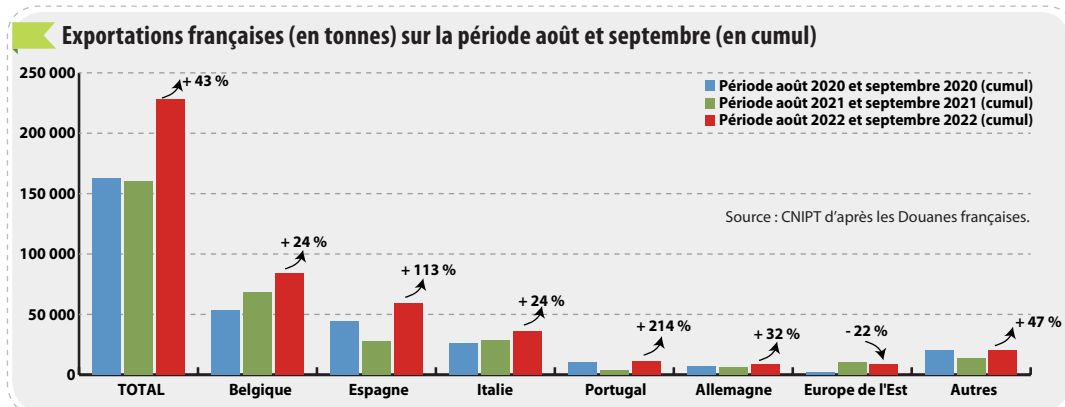
vers le Portugal, avec 8 312 tonnes, mais il s'agit (en partie) d'un effet de rattrapage après le fort recul de 2021.

Les ventes vers l'Allemagne atteignent 6 791 tonnes, soit un stade rarement atteint sur ces dernières années (il faut remonter à septembre 2013 pour retrouver un niveau équivalent). Les exportations enregistrent 2 157 tonnes vers la Grèce (+ 111 %).

Vers l'Europe de l'Est, les ventes atteignent 6 460 tonnes, soit un recul de 31 % par rapport à septembre 2021 (qui était une période exceptionnellement haute), avec des flux concentrés principalement vers la Hongrie (2014 T/+72 %), la Bulgarie (1237 T/ - 57 %) et la Roumanie (986 T/-67 %).

En cumul, sur les 2 premiers mois de la campagne 2022-2023 (août et septembre 2022), les ventes atteignent 228 449 T (+43 % vs à la campagne précédente). ■

Ali KARACOBAN - CNIPT



EN BREF...

Rendez-vous

Le Salon de l'agriculture 2023 mettra le vivant à l'honneur

« L'agriculture : le vivant au quotidien ! », sera la thématique du prochain Salon international de l'Agriculture qui se tiendra à Paris du 25 février au 5 mars 2023.

Formation et pratique du métier, animal et végétal, recherche pour de nouvelles agricultures ou pour un meilleur respect de l'environnement et de la nature, diversifications et nouvelles filières, le salon expliquera comment l'agriculture est un secteur au cœur du vivant, à la fois initia-

teur et acteur. Le SIA a par ailleurs présenté son égérie, Ovalie, une vache de race salers.

Vient de paraître

Au sommaire de La pomme de terre française

Le numéro 644 (novembre - décembre 2022) de La pomme de terre française vient de paraître. L'enquête est consacrée à la future Pac 2023-2027 « Quels arbitrages ? ». Le magazine décrypte les principales mesures : un budget européen en baisse ; une conditionnalité renforcée ;

1^{er} pilier : les écorçages comme principales nouveautés ; 2nd pilier : une structure stable mais une gouvernance Etat-régions qui évolue. Le chapitre technique de ce numéro fait le point sur la flambée des prix de l'énergie ; et sur le stockage : 12 pistes pour réduire ses coûts énergétiques. En filières, LPT revient sur la campagne 2021-2022, et sur les plans de surveillance.



AGENDA

27-29 novembre

Interpom Primeurs

Courtrai (Belgique)

www.interpom.be/en/home

1^{er} décembre

Congrès de la FN3PT

Brest

<http://plantdepommeeterre.org>

1^{er} et 2 décembre

Congrès de Fedépom

Beaune

<https://www.fedepom.fr>

9 décembre

AG du GIPT

Paris

<http://www.gipt.net>

11 janvier 2023

AG du CNIPT

Paris

www.cnipt.fr

8-10 février 2023

Fruit Logistica

Berlin

www.fruitlogistica.com/de

25 février au 5 mars 2023

Salon International de l'Agriculture

Paris

www.salon-agriculture.com



LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 46

Variétés de consommation courantes

Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5kg	680 (↗)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	nc.
Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg	350 (=)
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation	450 (=)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat.I +35mm filet 2,5kg	nc.
Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg	710 (=)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 46

Conservation France biologique	1070 (↘)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 46

Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation	420 (↗)
Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	380 (=)
Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	360 (=)
Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	360 (=)

Rungis - Semaine 46

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	550 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	500 (=)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	Septembre	
	2022	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	139,2	+ 23

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Septembre	
	2022	Variation en % sur un an
Pommes de terre	216	=

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7,5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 45 et 46
Consommation polyvalente	360 (↗)
Chair ferme blanche	348 (↗)
Chair ferme rouge	347 (↗)

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Octobre	
	2022	Variation en % sur un an
Pommes de terre	128,53	+ 7,5

Source : INSEE

Prix au détail en GMS - €/kg

Référence format 2,5 kg selon usage culinaire (hors BIO)	Octobre 2021	Octobre 2022	Evol. oct. 2022 vs oct. 2021
À l'eau, sautée, vapeur	1,28	1,40	+ 9 %
Four	1,30	1,43	+ 10 %
Frites	1,29	1,42	+ 10 %

Source : GIE Interfel/CNIPT - Base d'évaluations : 157 points de vente et 1 809 références en octobre 2022 ; 335 points de vente et 3 758 références en octobre 2021.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 44

Frites 40 mm+	205-265 (↗)
NAO Export 40 mm, vrac fritable	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 44

Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ)	nc.
--------------------------------------------------------	-----

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 44

Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés	nc.
----------------------------------------------------------------------	-----

Une production en baisse dans la zone NEPG

Le NEPG fait part d'une production globale en baisse de 6 % dans les 4 pays concernés (France, Allemagne, Pays-Bas et Belgique). Malgré des surfaces de production en hausse de 3,2 % pour l'ensemble de la zone NEPG, la production serait affectée par une forte chute des rendements (+ 7,8 %) au global à cause des conditions sèches et du manque d'eau sur des phases importantes du cycle de production. Les Pays-Bas échappent à ce recul de la production, sous les effets combinés d'une progression des surfaces (+ 7,4 %) et d'une hausse des rendements (+ 5,5 %). Les 3 autres pays du NEPG connaissent une chute des rendements : la Belgique et la France seraient les pays les plus touchés (- 21,3 % et - 10,3 %), et l'Allemagne baisserait de 7 %. L'offre en pommes de terre de conservation serait de 5,9 millions de tonnes en France (-9,5 %), 3,6 millions de tonnes en Belgique (- 18,7 %), 7,9 millions de tonnes en Allemagne (- 4 %), et de 3,6 millions de tonnes aux Pays-Bas (+ 13,3 %).

Veille UE (source : CNIPT d'après World Potato Markets - semaine 46)

Une étape importante a été franchie cette semaine : la population mondiale a atteint huit milliards pour la première fois. L'évolution de la population mondiale façonnera l'industrie de la pomme de terre dans les années à venir et il ne s'agit pas seulement de s'adapter à un nombre croissant de personnes dans le monde. L'ONU prévoit qu'il faudra encore 15 ans avant que la barre des neuf milliards ne soit atteinte (et d'ici 2054 pour atteindre 10 milliards de personnes sur terre).

Les chiffres globaux de la population mondiale masquent les évolutions démographiques qui peuvent être différentes selon les régions du monde. La population africaine devrait bondir d'un cinquième au cours des prochaines années, alors qu'en Europe, la population devrait chuter de 1 % d'ici 2030, de 7,9 % d'ici 2050 et de 21,1 % d'ici 2100.

La diminution de la population dans les principaux pays européens aura un impact dans la consommation de pommes de terre. Le Russe moyen a mangé 89,4 kilogrammes de pommes de terre et de produits à base de pommes de terre en 2019, selon les derniers chiffres de l'ONU, soit 14,5 % de moins qu'en 2010. Même dans le cas d'une consommation par tête stable, la consommation chuterait au global de 8 % d'ici 2050.

En Afrique, la consommation de pommes de terre pourrait jouer un rôle important pour aider à nourrir ce continent à croissance rapide. En Chine et en Inde, les gouvernements des deux pays ont déclaré qu'ils souhaitaient augmenter la production de la culture pour aider à nourrir leurs populations de manière durable.

Si le monde veut se nourrir de manière durable, il devra augmenter les rendements plutôt que d'augmenter la superficie des terres qu'il cultive. Une mesure cruciale sera la quantité de terres arables par personne. Actuellement, il y a en moyenne 0,18 hectare de terres arables par personne dans le monde, selon les chiffres 2020 de la Banque mondiale. Ce chiffre a diminué de 0,04 ha ou 18 % depuis 2000. D'ici 2050, il devrait encore baisser de 22 %.

Les rendements mondiaux moyens de la pomme de terre ont augmenté de plus d'un tiers au cours des 20 dernières années et ces progrès devront être maintenus si la culture doit suivre la croissance démographique.

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef:

Florence Rossillion

Conception graphique:

Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution

ISSN n° 0991-3351

